

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 19 avril 2010, à 18 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Bernier

Mesdames les conseillères Louise Arpin, Brigitte Sansoucy, Sylvie Adam, Nicole Dion-Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Sylvain Savoie, Bernard Barré, André Beauregard, Guylain Coulombe, Alain Leclerc et David Bousquet

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général  
Me Hélène Beauchesne, directrice des Services juridiques et greffière

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Madame Ginette Ledoux, résidente des Condos du Golf, dépose un document demandant des précisions relativement aux conditions rattachées à une cession éventuelle, en faveur de la Ville de Saint-Hyacinthe, de l'avenue du Golf qui constitue présentement une rue privée.

### **PÉRIODE D'INFORMATION**

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

### **RÉSOLUTION 10-156**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par Louise Arpin

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 10-157**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010**

---

Il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par Nicole Dion-Audette

Et résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010 et en autorise la signature par les personnes désignées à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 10-158**

**Ordre du Mérite 2010 – Nominations**

---

CONSIDÉRANT que la Semaine de l'action bénévole 2010 se tiendra du 18 avril 2010 au 24 avril 2010;

Il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que, dans le cadre de l'Ordre du Mérite de Saint-Hyacinthe, le Conseil rende hommage aux bénévoles suivants :

- 1- Dans la catégorie "Citoyens" :
  - Madame Blanche Lapierre, du district Sainte-Rosalie
  - Madame Diane Collard Archambault, du district Laurier
  - Monsieur André Mathieu, du district Saint-Joseph
  - Monsieur Léon Lemaire, du district La Providence
  - Monsieur Normand Ménard, du district Douville
  - Monsieur Alain René Bourassa, du district Saint-Thomas-d'Aquin
  - Madame Micheline Yvon, du district Saint-Sacrement
  - Madame Denyse Malo, du district Bois-Joli
  - Monsieur Marc-Aurèle Ouellette, du district Sacré-Coeur
  - Madame Nicole Collette, du district Cascades
  - Madame Ginette Guilbault, du district Hertel-Notre-Dame
- 2- Dans la catégorie "Organismes sans but lucratif" :
  - Expression, Centre d'exposition de Saint-Hyacinthe
  - Club sportif Gymnaska-Voltigeurs
- 3- Dans la catégorie "Employé municipal" :

- Madame Sylvie Carbonneau, agente de bureau au service des Loisirs.

Ces personnes et ces organismes seront honorés dans le cadre d'une cérémonie qui se déroulera à l'hôtel de ville le 21 avril 2010.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 10-159**

#### **Mérite municipal 2010 – Concours provincial – Nominations**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a décidé de participer au prix du "Mérite municipal 2010" parrainé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que la Ville de Saint-Hyacinthe présente les candidatures suivantes dans le cadre de l'édition 2010 du Mérite municipal :

- 1) Dans la catégorie "Citoyen" : monsieur Jean Lemonde, président du CSSSRY;
- 2) Dans la catégorie "Relève municipale" : monsieur Steve Tétreault, membre actif du Trait d'Union Montérégien;
- 3) Dans la catégorie "Organisme" : Le comptoir-partage La Mie;
- 4) Dans la catégorie "Municipalité en santé" : le parc Les Salines.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 10-160**

#### **Prix d'excellence 2010 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé – Candidature**

CONSIDÉRANT que le Réseau québécois de Villes et Villages en santé lance l'édition 2010 des Prix d'excellence;

CONSIDÉRANT le rapport du responsable des prix de reconnaissance et de mérite en date du 7 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Sansoucy  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que la Ville de Saint-Hyacinthe présente la candidature du projet « Saint-Hyacinthe, Ville-Verte – Politique environnementale » dans le cadre des Prix d'excellence, édition 2010 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 10-161**

**Assurance dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilité municipale et automobile - Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a mandaté l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilité municipale et automobile et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service des Finances en date du 9 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylain Coulombe  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil octroie à Lemieux, Ryan et associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relativement à l'assurance dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilité municipale et automobile avec les assureurs suivants :

1. La compagnie Aviva Scottish & York pour les dommages aux biens;
2. La compagnie Aviva pour l'assurance bris des équipements;
3. La compagnie Travelers pour l'assurance délits;
4. La compagnie Lloyd's de Londres pour l'assurance responsabilité municipale;
5. La compagnie Aviva Scottish & York pour l'assurance automobile.

Il s'agit d'un contrat à prix forfaitaire débutant le 1<sup>er</sup> mai 2010 et se terminant le 1<sup>er</sup> mai 2011, moyennant les primes suivantes, taxes incluses :

- a) 90 892,92 \$ pour les dommages aux biens;
- b) 8 022,40 \$ pour l'assurance bris des équipements;

- c) 5 586,25 \$ pour l'assurance délits;
- d) 50 635,95 \$ pour l'assurance responsabilité municipale;
- e) 23 689,05 \$ pour l'assurance automobile.

Tous les documents utilisés pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Lemieux, Ryan et associés inc.

Le directeur du service des Finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

## **RÉSOLUTION 10-162**

### **Assurance responsabilité civile excédentaire - Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a mandaté l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance responsabilité et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service des Finances en date du 9 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Arpin  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil octroie à B.F. Lorenzetti et associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relativement à l'assurance responsabilité civile excédentaire avec la compagnie Lloyd's de Londres comme assureur.

Il s'agit d'un contrat à prix forfaitaire débutant le 1<sup>er</sup> mai 2010 et se terminant le 1<sup>er</sup> mai 2011, moyennant une prime de 32 010,03 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par B.F. Lorenzetti et associés inc.

Le directeur du service des Finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

## **RÉSOLUTION 10-163**

### **Émission d'obligations de 7 005 000 \$ - Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 125, 93-03-397, 36, 76-1, 95, 102, 124, 126, 130, 133, 135, 237, 305 et 272;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 7 005 000 \$, datée du 4 mai 2010;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

1) Valeurs mobilières Desjardins inc.

<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>
456 000 \$	1,25 %	2011
471 000 \$	2,00 %	2012
486 000 \$	2,75 %	2013
501 000 \$	3,15 %	2014
5 091 000 \$	3,50 %	2015

Prix offert : 98,320  
Coût réel : 3,78140 %

2) Financière Banque Nationale inc.

<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>
456 000 \$	1,40 %	2011
471 000 \$	2,00 %	2012
486 000 \$	2,75 %	2013
501 000 \$	3,15 %	2014
5 091 000 \$	3,50 %	2015

Prix offert : 98,290  
Coût réel : 3,79153 %

3) Marchés mondiaux CIBC inc.  
RBC Dominion Valeurs mobilières inc.

<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>
456 000 \$	1,35 %	2011
471 000 \$	2,25 %	2012
486 000 \$	2,85 %	2013
501 000 \$	3,25 %	2014
5 091 000 \$	3,55 %	2015

Prix offert : 98,512  
Coût réel : 3,79585 %

4) Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>
456 000 \$	1,20 %	2011
471 000 \$	2,00 %	2012
486 000 \$	2,65 %	2013
501 000 \$	3,10 %	2014
5 091 000 \$	3,50 %	2015

Prix offert : 98,153  
Coût réel : 3,81509 %

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par Guylain Coulombe

Et résolu que l'émission d'obligations au montant de 7 005 000 \$, de la Ville de Saint-Hyacinthe soit adjugée aux Valeurs mobilières Desjardins inc.

Le Conseil demande à cette dernière de mandater les Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le trésorier, ou en son absence son assistant, sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Étant donné que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

De plus, comme CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet le Conseil autorise le trésorier, ou en son absence son assistant, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises".

**Adoptée à l'unanimité**

## RÉSOLUTION 10-164

### Émission d'obligations de 7 005 000 \$ - Modification des règlements numéros 125 et suivants

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 7 005 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
125	821 500 \$
93-03-397	7 959 \$
36	215 600 \$
76-1	50 400 \$
95	118 675 \$
102	243 655 \$
124	69 500 \$
126	177 300 \$
130	291 900 \$
133	47 900 \$
135	202 200 \$
237	328 000 \$
305	2 913 000 \$
272	1 517 411 \$

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que chacun des règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 7 005 000 \$ :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 mai 2010;
2. Ces obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
3. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

4. Pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, les Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) sont autorisés à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Royale du Canada, 3200 boulevard Laframboise, Saint-Hyacinthe;
5. Les intérêts seront payables semi-annuellement le 4 mai et le 4 novembre de chaque année;
6. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
7. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 10-165**

##### **Émission d'obligations de 7 005 000 \$ - Modification du terme des règlements numéros 125 et suivants**

Il est proposé par Donald Côté  
Appuyé par Brigitte Sansoucy

Et résolu que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 005 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 125, 93-03-397, 36, 76-1, 95, 102, 124, 126, 130, 133, 135, 237, 305 et 272 la Ville de Saint-Hyacinthe doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 4 mai 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 125, 36, 95, 102, 237, 305 et 272, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 10-166**

##### **Approbaton des comptes**

Il est proposé par Sylvain Savoie  
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que le Conseil approuve la liste de comptes pour la période du 2 avril 2010 au 15 avril 2010 comme suit :

1) Fonds d'administration	1 513 900,29 \$
2) Fonds des dépenses en immobilisations	304 357,01 \$
TOTAL :	1 818 257,30 \$

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise par le trésorier de la Ville, ce dernier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 10-167**

##### **Réfection des services municipaux – Bourdages Nord, entre Bourassa et Duvernay – Mandat à laboratoire**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service du Génie en date du 8 avril 2010;

Il est proposé par Brigitte Sansoucy  
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil mandate les Laboratoires de la Montérégie inc. pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des services municipaux de l'avenue Bourdages Nord, entre les rues Bourassa et Duvernay.

Les honoraires dudit laboratoire pour ce mandat devront être calculés selon le tarif horaire et dépenses de l'Association des consultants et laboratoires experts, ils sont estimés à une somme maximale de 14 876,93 \$, incluant toutes les taxes et les dépenses définies.

Le directeur du service du Génie est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec les Laboratoires de la Montérégie inc. pour donner application au présent mandat.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 10-168**

##### **Ressources humaines – Lieutenant pompier à temps partiel - Promotion**

CONSIDÉRANT le rapport du chef de la division Ressources humaines en date du 6 avril 2010;

Il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil procède à la promotion de monsieur Ghislain Lussier, au poste de lieutenant pompier à temps partiel au service de Sécurité incendie, poste devenu vacant suite au retour de monsieur Pierre Joncas à la fonction de pompier à temps partiel, le tout conformément aux termes et conditions établis à la convention collective en vigueur.

La promotion de monsieur Lussier est effective en date du 25 avril 2010.

Conformément à l'article 15.04 de la convention collective, la présente promotion est assujettie à une période d'essai de six mois travaillés à compter de la date de promotion.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 10-169**

##### **Ressources humaines – Préposé au département Aqueduc et Égouts – Permanence**

Il est proposé par Guylain Coulombe  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil confirme la permanence de monsieur Gaston Rodier, au poste de préposé au département Aqueduc et Égouts du service des Travaux publics, permanence effective en date du 8 avril 2010.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 10-170**

##### **Édifice de la Maison des Jeunes – Démolition - Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de la machinerie et de la main-d'œuvre pour la démolition de l'édifice de la Maison des Jeunes au 850, rue Turcot;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteur municipal en date du 14 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil octroie à Transport Raynald Boulay & fils inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de la machinerie et de la main-d'œuvre pour la

démolition de l'édifice de la Maison des Jeunes au 850, rue Turcot, pour un prix forfaitaire de 29 234,63 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Transport Raynald Boulay & fils inc.

Le directeur du service des Finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

### **Adoptée à l'unanimité**

## **RÉSOLUTION 10-171**

### **Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations**

---

CONSIDÉRANT les demandes de permis de réfection et de construction reçues au service de l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme en date du 30 mars 2010 à l'égard des projets ci-après énumérés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion-Audette  
Appuyé par Louise Arpin

Et résolu que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet de réfection des fenêtres de la résidence sise au 735, rue Girouard Est;
- 2) Le projet de construction d'un cottage et d'une remise au 1700, avenue Laplante, conditionnellement au versement d'un dépôt en garantie de 1 000 \$ pour la préservation des arbres, selon la nouvelle demande pour l'abattage d'arbres demandée au service de l'Urbanisme le 30 mars 2010; le paragraphe 4 de la résolution 09-532 est modifié en conséquence;
- 3) Le projet de construction d'un bungalow au 1780, avenue Laplante, conditionnellement au versement d'un dépôt en garantie de 1 000 \$ pour la préservation des arbres;
- 4) Le projet de construction d'un cottage au 2240, impasse Laurent-Gariépy, conditionnellement au versement d'un dépôt en garantie de 1 000 \$ pour la préservation des arbres;
- 5) Le projet de construction d'un cottage au 2150, rue Victor-Martin, conditionnellement au versement d'un dépôt en garantie de 1 000 \$ pour la préservation des arbres;

- 6) Le projet de construction de deux résidences unifamiliales jumelées de type cottage aux 16620-16630, avenue Georges-Aimé;
- 7) Le projet de construction d'un bungalow au 16715, avenue Georges-Aimé;
- 8) Le projet de construction de deux résidences unifamiliales jumelées de type bungalow aux 16675-16685, avenue Gérard-Pressseau;
- 9) Le projet de construction d'un cottage au 17425, impasse du Boisé, selon les modifications de couleur pour certains éléments demandées au service de l'Urbanisme le 30 mars 2010; le paragraphe 18 de la résolution 09-281 est modifié en conséquence.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **AVIS DE MOTION 10-08**

##### **Règlement numéro 332 décrétant un programme municipal de revitalisation des façades commerciales dans le secteur Centre-Ville**

---

La Conseillère Sylvie Adam donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 332 décrétant un programme municipal de revitalisation des façades commerciales dans le secteur Centre-Ville.

#### **AVIS DE MOTION 10-09**

##### **Règlement numéro 1600-141 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues Girouard Est, Dessaulles et Morin et aux avenues Sainte-Marie et Drouin**

---

Le Conseiller Alain Leclerc donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 1600-141 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues Girouard Est, Dessaulles et Morin et aux avenues Sainte-Marie et Drouin.

#### **RÉSOLUTION 10-172**

##### **Adoption du règlement numéro 334 abrogeant le règlement numéro 1092 sur les appareils et les salles d'amusement**

---

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Arpin  
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 334 abrogeant le règlement numéro 1092 sur les appareils et les salles d'amusement.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 10-173**

**Adoption du règlement numéro 335 décrétant des travaux de prolongement de la rue M.-O.-David, de l'avenue Chapais au parc de La Survivance et un emprunt de 251 000 \$**

---

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion-Audette  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 335 décrétant des travaux de prolongement de la rue M.-O.-David, de l'avenue Chapais au parc de La Survivance et un emprunt de 251 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

### **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des documents suivants :

- A) Conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dépôt est effectué du certificat préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue à

l'égard du règlement numéro 333 autorisant des travaux de construction d'un Centre récréoaquatique et un emprunt de 18 375 000 \$;

- B) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
- C) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour le Terroir Etcetera.

#### **RÉSOLUTION 10-174**

##### **Levée de la séance**

---

Il est proposé par Brigitte Sansoucy  
Appuyé par Nicole Dion-Audette

Et résolu que la séance soit levée à 19 h 41.

**Adoptée à l'unanimité**